



**L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES-VACANCES (ANCV)
AU SALON DES SENIORS DU 22 AU 25 MARS
À Paris Porte de Versailles (Hall 2.2 - Stand E08)**

Communiqué de presse- le 16 mars 2023 à Paris

Comment partir en vacances lorsqu'on a plus de 60 ans et peu de revenus ?

Avec ses programmes solidaires, l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) permet aux publics les plus fragiles de souffler en s'évadant lors de séjours à prix réduits. Ainsi, le programme Seniors en Vacances propose des séjours tout compris à tarif présentiel. Cette année encore, l'ANCV sera présente au salon des seniors.

Lancement de la nouvelle campagne Seniors en Vacances : la liberté de s'évader

Seniors en Vacances est un programme d'aide à la personne qui permet le départ en vacances de personnes âgées de 60 ans et plus (55 ans en cas de handicap), en situation de fragilité économique ou sociale, en leur proposant des séjours tout compris (hors transport) à un **tarif préférentiel** et avec une aide financière (sous conditions).

L'aide, attribuée une fois par senior et par an, est plafonnée à **161 euros** ou **194 euros** en fonction de la durée du séjour.

Les séjours ont lieu en France ou en Europe, que ça soit à la mer, à la montagne ou en ville. **195 destinations** sont présentées sur le site de [l'ANCV](http://www.ancv.fr).

Seniors en Vacances en quelques chiffres :

- **Plus de 740 000** bénéficiaires depuis 2007
- **1200** porteurs de projet œuvrant aux côtés de l'ANCV
- **Plus de 195** destinations proposées toute l'année

OÙ RETROUVER L'ANCV LORS DU SALON ?

- **Stand ANCV**
Du 22 au 25 mars 2023 à Paris Expo – Hall 2.2 – Stand E08
Porte de Versailles - 1 place de la Porte de Versailles Paris 15^e
- **Conférence Seniors en Vacances**
Le mercredi 22 mars de 16h30 à 17h15 – Salle Monroe
Des voyages sur mesure pour vous avec Dominique Ktorza, Directrice des politiques sociales de l'ANCV

A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- Le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie à 4,65 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles. Il est attribué par les comités sociaux et économiques des entreprises ou par les employeurs selon un critère social : les salariés dont la rémunération est la plus faible reçoivent davantage de Chèques-Vacances ;
- Les aides à la personne, qui ont permis de soutenir chaque année le départ en vacances de 210 000 de nos concitoyens les plus fragiles : familles en difficulté économique et sociale, seniors isolés, jeunes en difficulté ou en insertion, personnes en situation de handicap, femmes victimes de violences, enfants et jeunes protégés, personnes âgées dépendantes et leurs aidants... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec 4 300 associations, collectivités territoriales et organismes sociaux, qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à ces programmes d'action sociale, combinant aide financière et accompagnement social.

Contact presse ANCV :

Muriel Droin – mdroin@ancv.fr 01 34 29 51 94